

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 13 juin 2017 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Josyane Desjardins
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Renald Corriveau
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

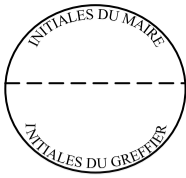
Sont également présents : M.Michel Barbeau, trésorier
M^{re}Chantal Bergeron, greffière

Est absente :

M^{me} la conseillère : P. Lorraine St.James Lapalme

ORDRE DU JOUR

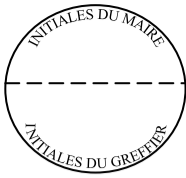
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance de consultation publique et la séance ordinaire du 9 mai 2017 et la séance extraordinaire du 30 mai 2017
3. Affaires du Conseil
4. Règlements
 - 4.1 Avis de motion - Règlement n° 668 modifiant le règlement n° 417-88 concernant l'administration de l'aqueduc et son usage
 - 4.2 Avis de motion - Règlement n° 1011-09-1 modifiant le règlement n° 1011-09 concernant l'interdiction de tourner à droite à l'intersection de la montée des Bouleaux et Georges-Gagné Sud
 - 4.3 Adoption du 1er projet - Règlement n° 901-7 modifiant le règlement de zonage 901 afin de modifier les dispositions dans les zones I-412, I-414, I-415 et I-418, de créer la zone I-426 et d'ajouter la nouvelle section 13.1 applicables aux zones I-412, I-415, I-418 et I-426
 - 4.4 Adoption du second projet - Règlement n° 901-13 modifiant le règlement de zonage 901 pour les logements accessoires
 - 4.5 Adoption du second projet - Règlement n° 909 relatif aux usages conditionnels



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

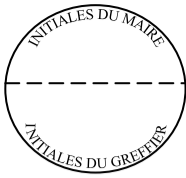
- 4.6 Adoption - Règlement n° 666 décrétant un emprunt pour l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude d'optimisation des stations de pompage
- 4.7 Adoption - Règlement n° 667 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'équipement permettant de recueillir les données de débordement des ouvrages de surverse
5. Communications
6. Direction générale
7. Environnement
8. Greffe et affaires juridiques
 - 8.1 Paiement des honoraires professionnels à Bélanger Sauvé
 - 8.2 Autorisation au Service des affaires juridiques et du greffe de prendre les procédures en recouvrement des arrérages de taxes municipales
9. Informatique
 - 9.1 Signature de contrat avec Bell Canada pour un service internet dans le parc de la Tortue
10. Loisirs
11. Parc, espaces verts et aménagement public
 - 11.1 Signature d'un bail avec Hydro-Québec pour la plantation d'arbres en façade du poste de transformation sur la rue Principale Nord
12. Ressources humaines
 - 12.1 Rapport d'embauche au Conseil - Préposé Service technique et travaux publics (déchetterie)
 - 12.2 Rapport d'embauche au Conseil - Personnel camp de jour 2017
 - 12.3 Inscription du responsable des technologies de l'information au colloque 2017 RIMQ - La transformation stratégique du rôle des TI
13. Sécurité publique
 - 13.1 Appui au projet de demande financière - Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité
14. Travaux publics
 - 14.1 Paiement du décompte n° 3 à Groupe SMi pour les services professionnels rendus dans le cadre du projet de réfection du boulevard Georges-Gagné Sud
 - 14.2 Octroi du contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues et l'entretien électrique des équipements municipaux, années 2017 à 2019
 - 14.3 Octroi du contrat pour la fourniture d'un compacteur polyvalent
 - 14.4 Paiement du décompte n° 1 à Construction Richelieu pour des travaux de rénovation extérieure et intérieure au centre communautaire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 14.5 Rejet des soumissions pour la fourniture d'une rétrocaveuse neuve avec échange
15. Trésorerie
 - 15.1 Approbation de la liste des comptes à payer de mai 2017
 - 15.2 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 15.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
 - 15.4 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
 - 15.5 Inscription de la Ville à Mon dossier pour les entreprises pour les services en ligne de Revenu Québec
 - 15.6 Travaux de rénovation à l'hôtel de ville et l'aréna - Autorisation de financement par le fonds réservé à l'entretien des bâtiments municipaux
 - 15.7 Travaux de peinture des estrades à l'intérieur de l'aréna - Autorisation de financement par le fonds réservé à l'entretien des bâtiments municipaux
16. Urbanisme
 - 16.1 Contribution pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels, lots 3 129 453, 3 129 454 et 3 129 458 - Gestion Alvin inc.
 - 16.2 Demande de dérogation mineure pour le 66 route 132, local 110, zone C-125
 - 16.3 Demande de dérogation mineure pour le 188, chemin Saint-François-Xavier, zone C-403
 - 16.4 Demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 8-B, boulevard Georges-Gagné Sud dans le cadre d'un PIIA de la zone C-215
 - 16.5 Demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 81-I, boulevard Georges-Gagné Sud dans le cadre d'un PIIA de la zone C-215
 - 16.6 Demande d'approbation d'un projet d'agrandissement pour le 133, rue Dulude dans le cadre d'un PIIA applicable à la zone résidentielle H-309
 - 16.7 Demande d'approbation d'un projet d'aménagement d'une terrasse au 66, route 132, local 190, dans le cadre d'un PIIA applicable à la zone commerciale C-125
 - 16.8 Demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 66, route 132, local 110, dans le cadre d'un PIIA de la zone C-125
17. Affaires nouvelles
18. Dépôt de documents
19. Période d'intervention des membres du Conseil
20. Période de questions
21. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

210-17 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211-17 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance de consultation publique et la séance ordinaire du 9 mai 2017 ainsi que la séance extraordinaire du 30 mai 2017 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance de consultation publique et la séance ordinaire du 9 mai 2017 ainsi que la séance extraordinaire du 30 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

212-17 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 668 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 417-88 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE L'AQUEDUC ET SON USAGE**

AVIS DE MOTION est donné par M. Renald Corriveau, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 668 modifiant le Règlement n° 417-88 concernant l'administration de l'aqueduc et son usage*. Ce règlement exigera que chaque unité d'évaluation soit raccordée au réseau d'aqueduc au moyen d'une entrée de service distincte.

213-17 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 1011-09-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1011-09 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS**

AVIS DE MOTION est donné par M. Paul Jones, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 1011-09-1 modifiant le règlement n° 1011-09 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections*. Ce règlement vise à permettre le virage à droite aux approches Est, Ouest et Nord à l'intersection du boulevard Georges-Gagné Sud et montée des Bouleaux.

214-17 **ADOPTION - 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 RELATIVEMENT AUX ZONES I-412, I-414, I-415, I-418 ET LA CRÉATION DE LA ZONE I-426**

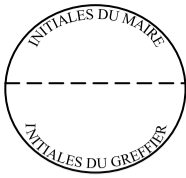
CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement n° 901-7 modifiant le règlement de zonage n° 901.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

D'adopter le Premier projet de règlement intitulé : Règlement n° 901-7 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à :

- modifier les limites et les dispositions applicables aux zones I-412, I-414, I-415 et I-418;
- créer la nouvelle zone industrielle I-426 ainsi que les usages et normes s'y rapportant;
- ajouter la nouvelle section 13.1 applicable aux zones I-412, I-415, I-418 et I-426.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

215-17

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 DE FAÇON À MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOGEMENTS ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du second projet de *Règlement n° 901-13 modifiant le règlement de zonage n° 901*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Second projet de *Règlement n° 901-13 modifiant le règlement de zonage n° 901 de façon à modifier les articles 130, 131 et 132 des dispositions relatives aux logements accessoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

216-17

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 909 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du second projet de *Règlement n° 909*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Second projet de *Règlement n° 909 relatif aux usages conditionnels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

217-17

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 666 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ENGAGEMENT DE PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPTIMISATION DES STATIONS DE POMPAGE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu, dans le délai requis, une copie du *Règlement n° 666* et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 666 décrétant un emprunt de 110 750 \$ pour l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude d'optimisation des stations de pompage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

218-17

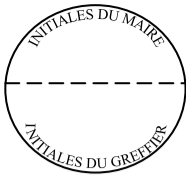
ADOPTION - RÈGLEMENT N° 667 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT DE LECTURE DE DONNÉES DES OUVRAGES DE SURVERSE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu, dans le délai requis, une copie du *Règlement n° 667* et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 667 décrétant un emprunt de 101 600 \$ pour l'acquisition d'équipements de lecture de données des ouvrages de surverse*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

219-17

PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À BÉLANGER SAUVÉ

Il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des honoraires de 979,59 \$, incluant les taxes et débours, à Bélanger Sauvé pour services professionnels rendus dans les différents dossiers pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 avril 2017.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-06-085 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220-17

AUTORISATION AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE DE PRENDRE LES PROCÉDURES NÉCESSAIRES EN RECOUVREMENT DE TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

Il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les employés du Service des affaires juridiques et du greffe, habilités en vertu de la *Loi sur le Barreau*, à prendre les procédures nécessaires en première instance au nom de la Ville pour recouvrer les taxes municipales impayées, les intérêts et les frais dans les dossiers n^{os} 64100, 64101 et 64104 à 64110 et, s'il y a lieu, d'autoriser ces employés à négocier et à conclure des ententes à l'amiable à l'occasion de ces procédures.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-06-086 attestant qu'il y avait des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221-17

SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC BELL POUR L'AJOUT D'UN LIEN INTERNET DANS LE PARC DE LA TORTUE

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le responsable des technologies de l'information, M. Rémi Potvin, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville un contrat de 3 ans avec Bell pour la fourniture de service Internet dans le chalet du parc de la Tortue afin de pouvoir offrir le WI-FI, au coût mensuel de 139,12 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-06-087 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

222-17

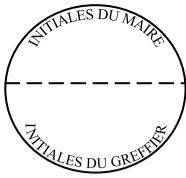
SIGNATURE D'UN BAIL AVEC HYDRO-QUÉBEC - PLANTATION D'ARBRES

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a présenté un bail d'une durée de cinq ans en vue de permettre à la Ville de planter et d'entretenir 34 arbres en façade du poste de transformation d'Hydro-Québec sur la rue Principale Nord;

CONSIDÉRANT que le loyer payable est de 250 \$ annuellement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, ou en cas d'absence ou d'incapacité le greffier adjoint, à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le bail à intervenir entre la Ville de Delson et Hydro-Québec.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2017-06-088 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

223-17

EMBAUCHE - PRÉPOSÉ STTP POUR LA DÉCHETTERIE, SAISON ESTIVALE 2017

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un préposé afin de pourvoir aux besoins du Service technique et travaux publics pour son site de matériaux secs le samedi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal ratifie l'embauche de M. Nicolas Ducharme à titre de préposé au Service technique et travaux publics (déchetterie) en date du 20 mai 2017 conformément à la convention collective des employés cols bleus actuellement en vigueur, selon un horaire de 4 heures par semaine jusqu'au 14 octobre 2017.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-06-094 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

224-17

EMBAUCHE - PERSONNEL DU CAMP DE JOUR 2017

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher du personnel pour couvrir les besoins d'animation au Service des loisirs pour l'année 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal ratifie l'embauche de Sophie Poirier, Marilou Dionne, Alexandra Roy, Valérie Durocher et Audrey Lavigne à titre de moniteur/animateur et accompagnateur pour le camp de jour 2017, le tout tel que détaillé dans la liste jointe en annexe A pour faire partie intégrante de la présente résolution.

QUE les candidats retenus aux postes de moniteurs/animateurs et accompagnateurs participent aux rencontres d'équipe, aux rencontres de formation et de planification, au cours de premiers soins et RCR, à la rencontre de parents ainsi qu'aux huit semaines d'activités du camp de jour, soit du 26 juin au 20 août 2017, en plus des autres besoins du Service des loisirs.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-06-095 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

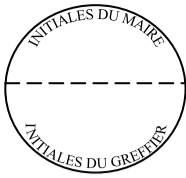
225-17

INSCRIPTION DU RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION AU COLLOQUE 2017 DU RIMQ

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée par M. Rémi Potvin, responsable des technologies de l'information, afin de participer au colloque annuel 2017 du RIMQ.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des frais d'inscription d'une somme de 780 \$, plus les taxes applicables, ainsi que des frais de déplacement afin de permettre à M. Rémi Potvin, responsable des technologies de l'information, de participer au colloque annuel 2017 du RIMQ qui se tiendra l'Estérel les 10, 11 et 12 septembre 2017.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE tous les frais reliés à cette activité de formation sont des dépenses admissibles selon la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre*.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-06-096 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

226-17

APPUI AU PROJET DE DEMANDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique administre un programme de soutien financier aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 qui s'adresse aux municipalités, MRC et agglomérations de moins de 100 000 habitants;

CONSIDÉRANT que le but de ce programme est d'améliorer et de renforcer la sécurité sur le territoire des municipalités du Québec en permettant aux communautés de développer et de mettre en place des actions préventives.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 en vue de l'élaboration d'un diagnostic de sécurité et d'un plan d'action.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

227-17

PAIEMENT N° 3 À LES CONSULTANTS S.M. INC - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DU BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a attribué un contrat lors de la séance ordinaire du 8 novembre 2016 à Les Consultants S.M. inc. pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de réfection du boulevard Georges-Gagné Sud, entre la route 132 et la montée des Bouleaux, résolution n° 488-16;

CONSIDÉRANT la réception du décompte n° 3.

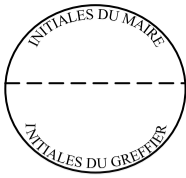
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Les Consultants S.M. inc. d'une somme de 11 922,91 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de réfection du boulevard Georges-Gagné Sud, entre la route 132 et la montée des Bouleaux.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-65-711, règlement d'emprunt à venir (art 544.1 L.C.V.).

QUE le certificat du trésorier n° 2017-06-089 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

228-17

ATTRIBUTION DE CONTRAT À SGM MAINTENANCE INC. - ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DES RUES ET ENTRETIEN ÉLECTRIQUE DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX POUR 2017 À 2019

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une invitation à soumissionner auprès de quatre entreprises pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues et entretien électrique des équipements municipaux pour les années 2017-2019 et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

| Soumissionnaire | Montant (taxes incluses) |
|------------------------|-------------------------------------|
| SGM Maintenance inc. | 83 931,75 \$ |
| Néolect inc. | 127 047,38 \$ |

CONSIDÉRANT que le moins-disant est SGM Maintenance inc. pour la somme de 83 931,75 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues et l'entretien électrique des équipements municipaux pour les années 2017-2018 et 2018-2019 à SGM Maintenance inc. pour la somme de 83 931,75 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-06-090 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

229-17

ATTRIBUTION DE CONTRAT À ÉQUIPEMENTS ROBERT - FOURNITURE D'UN COMPACTEUR POLYVALENT

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'un rouleau compacteur polyvalent CB14B ou équivalent de l'année 2016 ou plus récent et que le résultat se détaille comme suit:

| Soumissionnaires | Montant total (taxes incluses) |
|-------------------------|---|
| Équipements Robert | 39 407,68 \$ |
| J.A. Larue inc. | 40 181,46 \$ |
| Hewitt Équipement Itée | 43 920,45 \$ |

CONSIDÉRANT que le moins-disant est Équipements Robert pour la somme de 39 407,68 \$, taxes incluses.

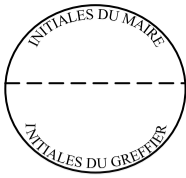
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal attribue à Équipements Robert le contrat pour la fourniture d'un rouleau compacteur neuf de marque Wacker Neuson, modèle RD16-90 de l'année 2017 pour la somme de 39 407,68 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-06-091 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

230-17

PAIEMENT N° 1 À CONSTRUCTION RICHELIEU POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE ET INTÉRIEURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a attribué un contrat à Construction Richelieu pour des travaux de rénovation extérieure et intérieure au centre communautaire;

CONSIDÉRANT que la firme Nadeau Nadeau Blondin, Architectes, chargée de la surveillance des travaux, a recommandé le paiement du décompte n° 1 suivant l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte n° 1 d'une somme de 58 953,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation extérieure et intérieure effectués au centre communautaire.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-702-01-711, règlement d'emprunt n° 658.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-06-092 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231-17

REJET DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'UNE RÉTROCAVEUSE NEUVE, ANNÉE 2015 OU PLUS RÉCENTE, AVEC ÉCHANGE

Il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues et ouvertes le 11 mai 2017 suite à l'invitation à soumissionner pour la fourniture d'une rétrocaveuse neuve, année 2015 ou plus récente, modèle CAT 420F2 ou John Deere 310 SL, en échange d'une rétrocaveuse John Deere 310 SL, 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

232-17

LISTE N° 1 DES COMPTES À PAYER DE MAI 2017

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal approuve telle que présentée la liste n° 1 des comptes à payer pour le mois de mai 2017 totalisant une somme de 173 119,62 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-06-081 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

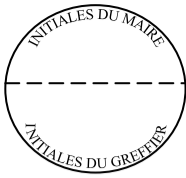
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

233-17

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 16 263 à 16 412 inclusivement d'une somme de 1 023 365,25 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 48 717,97 \$, pour la période du 22 avril au 25 mai 2017, pour un total de 1 072 083,22 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 25 mai 2017.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2017-06-082 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE

Conformément à l'article 5.10 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivis budgétaires*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 25 avril au 24 mai 2017.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivis budgétaires*, M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 25 avril au 24 mai 2017.

234-17

INSCRIPTION À MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT que le portail clicSÉCUR de Revenu Québec, qui permet de faire des demandes de réclamations trimestrielles de TPS/TVQ, des remises bimensuelles de déductions à la source (impôt, RRQ, assurance-emploi, etc.) et le dépôt du rapport financier annuel, est devenu *Mon dossier pour les entreprises*.

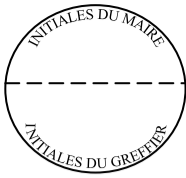
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson autorise le trésorier, Michel Barbeau, la trésorière adjointe, Nathalie Cyr, ou le directeur général, Stéphane De Serre à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de la Ville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de la Ville aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de la Ville à clicSÉCUR - Entreprises à *Mon dossier pour les entreprises*;
- Consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

QUE le conseil municipal accepte que le ministre du Revenu communique à l'un de ses représentants, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

235-17

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE L'ARÉNA - AUTORISATION DE FINANCEMENT PAR LE FONDS RÉSERVÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

D'AUTORISER le trésorier à approprier une somme de 98 281\$ du fonds réservé à l'entretien des bâtiments municipaux pour la réalisation des travaux de rénovation à l'hôtel de ville et au centre sportif.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds réservé à l'entretien des bâtiments, postes budgétaires n^{os} 02-190-99-522 et 02-731-99-523.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-06-083 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

236-17

TRAVAUX DE PEINTURE DES ESTRADES À L'INTÉRIEUR DE L'ARÉNA - AUTORISATION DE FINANCEMENT PAR LE FONDS RÉSERVÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

D'AUTORISER le trésorier à approprier une somme de 41 360 \$ du fonds réservé à l'entretien des bâtiments municipaux pour des travaux de peinture des estrades à l'intérieur de l'aréna.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds réservé à l'entretien des bâtiments qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de 5 ou 10 ans selon le projet figurant dans la liste à compter de 2018, poste budgétaire n° 02-731-99-522.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-06-084 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

237-17

CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS, LOTS 3 129 453, 3 129 454 ET 3 129 458 - GESTION ALVIN INC.

CONSIDÉRANT que le 11 octobre 2016, le conseil municipal a autorisé un projet d'agrandissement du bâtiment principal sur les lots 3 129 450, 3 129 451, 3 129 453, 3 129 454 et 3 129 458;

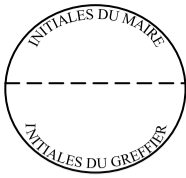
CONSIDÉRANT que conformément aux exigences du *Règlement de lotissement n° 902*, le propriétaire doit céder gratuitement une superficie de terrain ou verser une somme d'argent à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

CONSIDÉRANT que la valeur de la contribution a été déterminée à la date de la réception de la demande de permis par un évaluateur mandaté par la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QU'un montant d'argent représentant 10 % de la valeur des lots 3 129 453, 3 129 454 et 3 129 458 soit exigé du propriétaire à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 66, ROUTE 132, LOCAL 110

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

238-17

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 66, ROUTE 132, LOCAL 110

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le commerce Kandju situé au 66, route 132, local 110;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne un projet d'affichage sur vitrage et vise à permettre la présence de quatre enseignes sur vitrage qui occuperaient respectivement 100 % de la superficie des fenêtres, alors que le *Règlement de zonage n° 901* prescrit une superficie maximale de 50 % de la superficie de chaque fenêtre;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 36-17 adoptée le 16 mai 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 66, route 132, local 110, afin de permettre la présence de quatre enseignes sur vitrage selon le plan n° 36-17-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 188, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

239-17

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 188, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER (LOT 3 129 427)

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure de Gestion P. Jodoin inc. pour la propriété située au 188, chemin Saint-François-Xavier;

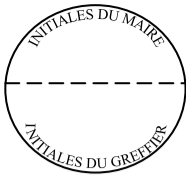
CONSIDÉRANT que cette demande concerne le nombre de cases de stationnement minimal requis et vise à permettre que l'aire de stationnement desservant les usages sur cette propriété compte 23 cases de stationnement, alors que le *Règlement de zonage n° 901* exige 57 cases de stationnement pour les usages présents et projetés;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 37-17 adoptée le 16 mai 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 188, chemin Saint-François-Xavier afin de permettre que l'aire de stationnement desservant les usages sur cette propriété compte 23 cases de stationnement selon le plan n° 37-17-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

240-17

APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 8-B, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE C-215

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-215 pour la place d'affaires Sutton, agence immobilière, située au 8-B, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose le remplacement de l'enseigne sur boîtier lumineux localisée sur le mur avant par une enseigne de type channel sur un fond en aluminium et sera localisée au même emplacement que l'enseigne existante;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 39-17 adoptée le 16 mai 2017, est favorable à cette demande à certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet d'affichage au 8-B, boulevard Georges-Gagné Sud afin de permettre le remplacement de l'enseigne sur boîtier lumineux localisée sur le mur avant par une enseigne de type channel sur un fond en aluminium, selon le plan n° 39-17-02, en spécifiant toutefois que la marquise existante sous le boîtier soit peinte de couleur Oakland (NA713-5) avant l'installation de la nouvelle enseigne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241-17

APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 81-I, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD DANS LE CADRE D'UN PIIA DE LA ZONE C-202

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-202 pour la place d'affaire Conseil Financier.ca située au 81-I, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose l'ajout d'une enseigne attachée de type channel sur la structure existante, localisée sur le mur avant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 40-17 adoptée le 16 mai 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le local situé au 81-I, boulevard Georges-Gagné Sud afin de permettre l'ajout d'une enseigne attachée de type channel sur la structure existante selon le plan n° 40-17-02.

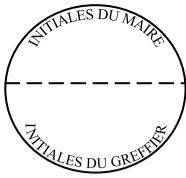
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

242-17

APPROBATION D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT POUR LE 133, RUE DULUDE DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE RÉSIDENIELLE H-309

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure du bâtiment principal formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 133, rue Dulude;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'agrandissement et la rénovation extérieure du bâtiment principal afin d'intégrer au deuxième étage un logement accessoire pour les parents du demandeur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 41-17 adoptée le 16 mai 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement et de rénovation extérieure pour la propriété sise au 133, rue Dulude selon le plan n° 41-17-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

243-17

APPROBATION D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE POUR LE 66, ROUTE 132, LOCAL 190, DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE COMMERCIALE C-125

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'aménagement d'une terrasse extérieure formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-125 pour le restaurant V Bouffe, Bar & Co situé au 66, route 132, local 190;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose l'aménagement d'une terrasse en façade et en cour latérale droite donnant sur la route 132 et le boulevard Georges-Gagné Nord;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 42-17 adoptée le 16 mai 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet d'aménagement d'une terrasse pour le restaurant situé au 66, route 132, local 190, selon les plans n^{os} 42-17-02 à 42-17-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

244-17

APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 66, ROUTE 132, LOCAL 110, DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE C-125

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-125 pour le commerce situé au 66, route 132, local 110;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose l'ajout d'un affichage sur vitrage réalisé à l'intérieur de quatre fenêtres;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 38-17 adoptée le 16 mai 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

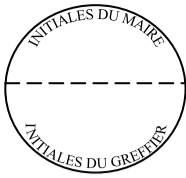
QUE le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce Kandju situé au 66, route 132, local 110, selon le plan n° 38-17-03.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle, s'ils le désirent, sur différents points d'informations.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du Conseil répondent aux questions posées par l'assistance.



No de résolution
ou annotation

245-17

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

M^e Chantal Bergeron, greffière